



Samoëns, le 30 mai 2023

CONVOCAATION

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

LUNDI 05 JUIN 2023 à 19 H 30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le public est autorisé à assister à la séance du 05 juin 2023
et les débats seront retransmis en direct de manière électronique.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 mai 2023.

1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération n° 2020-02-05 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire)

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2.1 COMMUNE DE SAMOËNS / OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) :
Convention financière et d'autorisation d'intervention concernant l'opération de plantation mécénée par MMV.
- 2.2 COMMUNE DE SAMOËNS / PEFC Auvergne – Rhône-Alpes :
Renouvellement d'adhésion à la certification PEFC de la gestion durable de la forêt.
- 2.3 COMMUNE DE SAMOËNS / FONDATION DU PATRIMOINE :
Proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine.
- 2.4 COMMUNE DE SAMOËNS / SA « GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES » (GMDS) :
Dates de préouverture, d'ouverture et de fermeture du domaine skiable (hiver 2023/2024).
- 2.5 COMMUNE DE SAMOËNS :
Création d'une commission de suivi de la délégation de service publique avec GMDS.
- 2.6 COMMUNE DE SAMOËNS / SA « GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES » (GMDS) :
Proposition tarifaire – Hiver 2023-2024.
- 2.7 COMMUNE DE SAMOËNS / MONT BLANC HELICOPTERES (MBH) :
Convention pour la mise à disposition d'un hélicoptère et équipage durant le « Ultra Trail Haut Giffre (UTHG) 2023 »

3. AFFAIRES FINANCIERES

- 3.1 COMMUNE DE SAMOËNS :
Tarifs de la Piscine Municipale à partir du 17 juin 2023.
- 3.2 COMMUNE DE SAMOËNS :
Tarifs de la Patinoire Municipale à partir d'octobre 2023.
- 3.3 COMMUNE DE SAMOËNS :
Tarifs de la mise à disposition de la Patinoire Municipale pendant les périodes de fermeture, « Hors Glace ».

- 3.4 COMMUNE DE SAMOËNS / LES AROBADES :
Subventions - Convention d'Objectifs et de Moyens pour l'année 2023.
- 3.5 COMMUNE DE SAMOËNS :
Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.
- 3.6 COMMUNE DE SAMOËNS :
Décision modificative n°1 – Budget Principal -Exercice 2023.
- 3.7 COMMUNE DE SAMOËNS :
Mandat spécial pour le déplacement en Autriche du 17 au 20 juin 2023.

4. PERSONNEL

- 4.1 COMMUNE DE SAMOËNS / OFFICE DU TOURISME :
Mise à disposition de moyen et matériel pour le Samoëns American Festival.
- 4.2 COMMUNE DE SAMOËNS :
Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.
- 4.3 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :
Création des postes non permanents pour les besoins saisonniers été 2023.

5. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

Le Maire,
Jean-Charles MOGENET

